

Formation

ÉVOLUTION DES FORMATIONS DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL : PRAP-2S ET APS-ASD

Les formations Prap-2S (prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et médico-social) et APS-ASD (acteur prévention secours de l'aide et du soin à domicile) intègrent désormais une nouvelle approche pour accompagner la mobilité des personnes aidées.

DEVELOPMENT OF TRAINING IN THE HEALTH AND SOCIAL WELFARE SECTOR: PRAP-2S AND APS-ASD – Prap-2S training (prevention of risks related to physical activity in the health and social welfare sector) and APS-ASD training (injury prevention for home care and support workers) now include a new approach for facilitating the mobility of assisted persons.

PHILIPPE
CLAUDEL,
PIERRE-YVES
BRANQUART
INRS,
département
Formation

La forte prévalence des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les activités d'aide et de soins à la personne a conduit le réseau Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS à faire évoluer certains de leurs dispositifs de formation, dont la mise en œuvre est confiée aux entreprises et organismes de formation habilités.

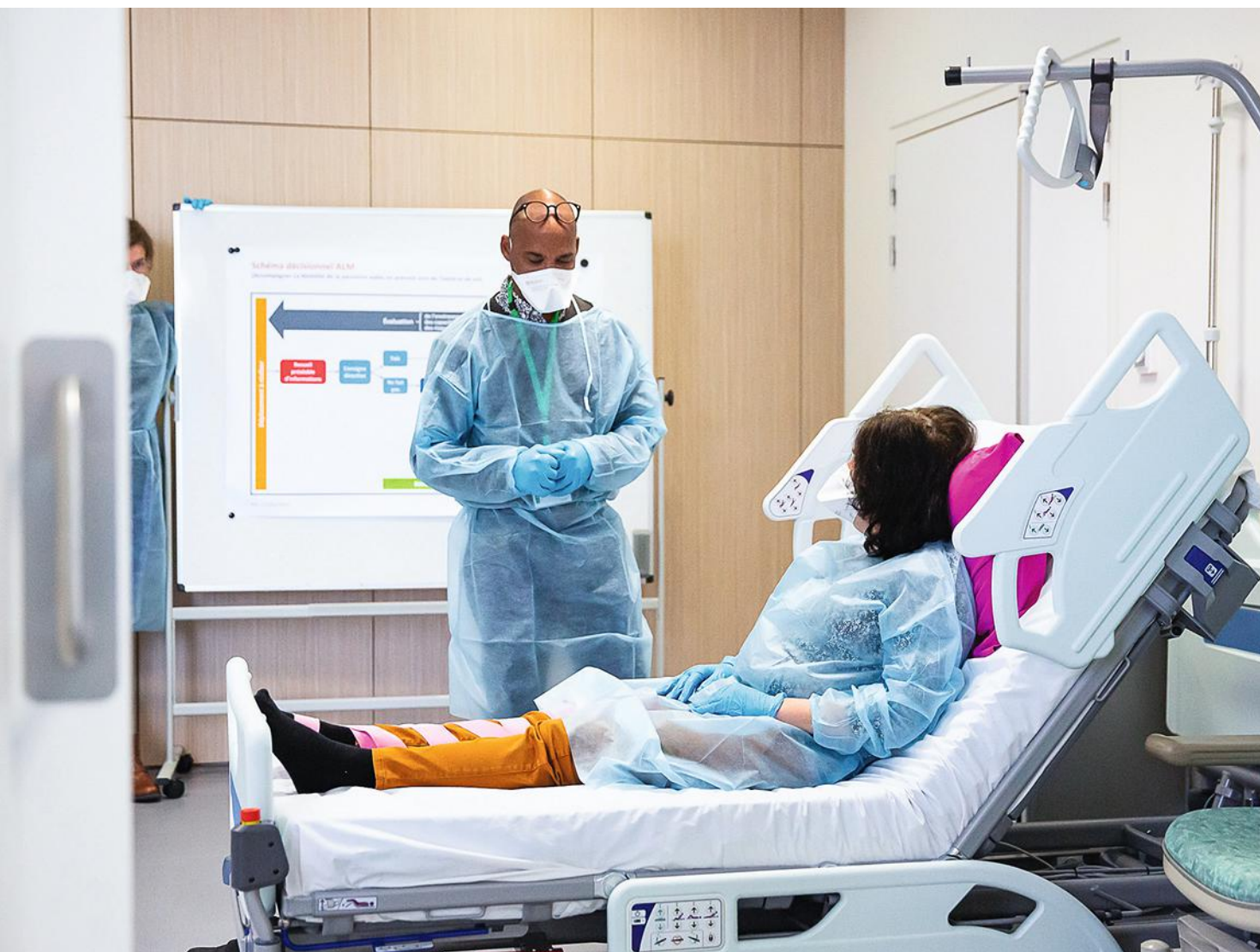
Ainsi, les formations d'acteur Prap-2S et APS-ASD, qui comprenaient jusqu'à présent des techniques de « manutention », intègrent désormais une nouvelle approche : l'« accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi », plus communément appelé ALM¹. Il s'agit d'une démarche qui permet l'accompagnement d'un patient, d'un résident ou d'un bénéficiaire lors d'un déplacement (changer de position dans le lit pour recevoir un soin, se lever pour aller aux toilettes, s'asseoir pour prendre un repas...), sans réaliser de portage délétère pour la personne comme pour le professionnel.

En quoi consiste l'ALM ?

Issu de l'expérience conduite par le Groupe hospitalier Paris - Saint-Joseph (GHPSJ), l'ALM repose, d'une part, sur la connaissance des déplacements naturels (c'est-à-dire ceux adoptés par la majorité

des individus, qui ne présentent pas de déficiences pour se déplacer) et, d'autre part, sur l'analyse systématique de la situation. Ainsi, avant et durant chaque accompagnement, il est nécessaire d'évaluer et de prendre en compte l'environnement, les capacités de la personne aidée (qui peuvent évoluer au cours de la journée) à prendre part à son déplacement ainsi que les risques pour la santé et la sécurité de l'accompagnant et de la personne aidée. En fonction de chaque situation, l'accompagnement peut combiner une guidance verbale et non verbale, une assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique (lève-personne, drap de glisse, verticalisateur...) compensant uniquement les capacités qui sont abolies.

Une telle démarche est bénéfique, non seulement pour la personne aidée (en lui permettant de préserver au maximum sa capacité à se mouvoir, ce qui participe au maintien de son autonomie et de son bien-être), mais également pour l'aidant ou le soignant (qui de ce fait, est moins exposé à des contraintes physiques portant atteinte à sa santé). Il est essentiel que l'établissement intégrant cette démarche ALM procède au préalable à l'analyse de ses activités d'aide et de soin, afin de recenser les besoins potentiels des accompagnants



© Philippe Claudel pour l'INRS/2021

et des personnes aidées et de lever les freins à la mise en œuvre de l'ALM (implantation et/ou mise à disposition effective des matériels, conception et/ou aménagement de l'environnement de travail...). Une démarche participative de prévention des risques professionnels (intégrant un projet de prévention des TMS) doit donc être préalablement engagée. L'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS proposent par ailleurs des formations pour animateurs prévention et dirigeants aidant en ce sens.

Comment cela se traduit-il dans les formations ?

Au regard des enjeux, un domaine de compétences dédié à l'ALM ainsi que des épreuves certificatives spécifiques ont été créés dans les différentes formations (d'acteur, de formateur et de formateur de formateurs).

Dans les formations d'acteur, qui restent centrées sur l'analyse de situations de travail et la remontée d'informations (des acteurs Prap-2S

et des APS-ASD vers les personnes préalablement désignées : comité de pilotage, préventeurs..., sur les besoins identifiés et les pistes d'amélioration envisagées), il s'agit notamment de faire prendre conscience aux stagiaires de l'intérêt de la démarche et de la nécessité de changer certaines habitudes. Il est préférable par exemple d'entendre : « Vous allez vous remonter dans le lit, je vais vous accompagner », plutôt que : « Je vais vous remonter dans le lit ».

Une part importante de la formation est consacrée aux déplacements naturels qu'il est indispensable de bien connaître, en particulier pour identifier les capacités nécessaires pour les effectuer.

Au cours de la formation, de nombreuses mises en situation sont réalisées, afin de permettre aux stagiaires de les analyser et de proposer un accompagnement adapté à la mobilité, en tenant compte notamment des capacités de la personne, étant entendu que chaque situation est singulière.

Formation de stagiaires à la nouvelle démarche d'accompagnement de la mobilité des personnes aidées.



DISPOSITIF	PUBLIC	DURÉE DES FORMATIONS INITIALES (EN JOURS)	DURÉE DES MAC (EN JOURS)
PRAP-2S	Acteur	4	2
	Formateur	14	4
	Formateur de formateurs	14	4
APS-ASD	Acteur	4,5	2
	Formateur	8	3
	Formateur de formateurs	9	3,5

↑ TABLEAU 1 Les nouvelles durées des formations.

DISPOSITIF	PUBLIC	ÉCHÉANCE POUR SUIVRE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DURÉE DES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (EN JOURS)
PRAP-2S	Acteur	31/12/2022	2
	Formateur	31/12/2022	4
	Formateur de formateurs	31/12/2021	5
APS-ASD	Acteur	31/12/2022	4
	Formateur	31/12/2022	4
	Formateur de formateurs	31/12/2021	5

↑ TABLEAU 2 Les formations complémentaires relatives à l'ALM.

Il convient de ne pallier que les capacités abolies, le cas échéant en utilisant une aide technique.

L'acquisition de nouvelles compétences

Pour permettre aux personnes déjà formées Prap-2S ou APS-ASD (acteurs, formateurs et formateurs de formateurs) d'acquérir les nouvelles compétences liées à l'ALM, des formations complémentaires valant «Mac» (recyclage)² sont organisées. Celles-ci permettent aux acteurs Prap-2S et APS-ASD déjà certifiés de mettre en place la démarche ALM au sein de leur établissement et aux formateurs et formateurs de formateurs de mettre en œuvre, chacun à son niveau, les diverses formations intégrant l'ALM :

- formations complémentaires ;
- nouvelles formations initiales ;
- à terme, nouveaux « Mac ».

Depuis le 1^{er} janvier 2021, au fur et à mesure que ces derniers sont formés, que ce soit dans le cadre d'une formation complémentaire ou d'une formation initiale, les formations intégrant l'ALM se déploient.

Ainsi, les nouvelles formations et les formations complémentaires vont coexister un certain temps avec les anciennes. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2022, les formations de formateur devront être conformes aux nouveaux référentiels, et à compter du 1^{er} janvier 2023, il en sera de même pour celles d'acteur.

Depuis le début de cette année, plusieurs dizaines de formateurs de formateurs ont déjà été formés

et ont commencé à mettre en œuvre des formations de formateur et d'acteur intégrant l'ALM. Le nombre de personnes formées va monter en puissance au fur et à mesure du temps.

Quant aux habilitations déjà obtenues par les organismes de formation et les établissements habilités, elles demeurent valables jusqu'à leur date d'échéance prévue. Les nouvelles demandes d'habilitation et de renouvellement pour mettre en place des formations Prap-2S ou APS-ASD devront être effectuées sur la base des documents de référence de janvier 2021, au plus tard le 1^{er} janvier 2022. ●

1. Voir : Pour en savoir plus – La prévention des TMS centrée sur le soin.

2. Les « Mac » sont des formations de « Maintien et actualisation des compétences », permettant de renouveler la certification déjà détenue, tous les 24 ou 36 mois selon les cas.

POUR EN SAVOIR +

- INRS – La démarche ALM - Accompagner la mobilité. Dépliant ED 6415. Accessible sur : www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206415
- GAYET C. – La prévention des TMS centrée sur le soin. Accessible sur : www.inrs.fr/media.html?refINRS=DC%2026
- Les dispositifs démultipliés. Accessible sur : www.inrs.fr/services/formation/demultiplication